

Date de dépôt : 11 avril 2018

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2018 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)

Mesdames et
Messieurs les députés,

I. Préambule

Le budget de fonctionnement et le budget d'investissement de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG) pour l'exercice 2018 ont été adoptés par son Conseil d'administration (CA) le 18 décembre 2017.

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget 2018 des TPG le 28 mars 2018.

Le budget 2018 s'inscrit dans le cadre du contrat de prestations 2015-2018 et des lois :

- 11531 du 4 décembre 2014 (loi accordant une indemnité de 845 000 000 F aux Transports publics genevois (TPG) pour les années 2015 à 2018),
- 11720 du 4 décembre 2015 (loi ouvrant un crédit d'investissement de 15 000 000 F pour le déploiement de la technologie TOSA sur une ligne pilote des Transports publics genevois),
- 11693 du 17 décembre 2015 et 11919 du 23 septembre 2016 (lois modifiant la loi 11531),
- 12128 du 21 septembre 2017 modifiant la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) (*Compensation des baisses de tarifs*).

Le contrat de prestations 2015-2018 repose sur le Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 (PDTC) adopté par le Conseil d'Etat le 28 janvier 2015, suite à la résolution R 777 votée par le Grand Conseil le 4 décembre 2014.

Les budgets et les comptes des TPG sont présentés de manière consolidée, intégrant les trois sociétés filles TP Publicité SA, TPG France Sàrl et TPG Vélo SA.

Suite à la démission du directeur de TP Publicité SA fin février 2018, le conseil d'administration de la société a fait procéder à un premier audit succinct par la société Acta SA, expert-réviseur, notamment sur la question de l'insuffisance du suivi des débiteurs. La gestion opérationnelle de TP Publicité SA a été reprise ad interim par la présidente et le vice-président du conseil d'administration de TP Publicité SA, qui sont également membres du conseil d'administration des TPG. Le Conseil d'Etat a ensuite décidé de mandater le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) afin de procéder à un audit de TP Publicité SA portant en particulier sur la gestion de la société, sur l'incidence sur les comptes de la société du partenariat conclu avec les Transports publics de la région lausannoise (TL) ainsi que sur d'éventuelles responsabilités. Le présent rapport ne tient pas compte des potentiels impacts découlant des conclusions de cet audit en cours. Aussi, ceux-ci demeurent réservés.

Conformément aux articles 36, alinéa 2, lettre a, et 37, lettre b, de la loi sur les Transports publics genevois (TPG), du 21 novembre 1975 (H 1 55), le budget est adopté par l'entreprise de transports, puis approuvé par le Conseil d'Etat. Il fait à cet égard l'objet du présent rapport d'information au Grand Conseil.

II. Offre

Suite au refus en votation populaire, le 21 mai 2017, de la loi 11805 modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG – H 1 55), qui proposait une augmentation tarifaire dans le cadre de l'augmentation prévue sur le plan national, seules quelques améliorations étaient planifiées en décembre 2017, dont la mise en service de trolleybus électriques à recharge rapide et sans ligne de contact (TOSA).

Toutefois, suite à l'approbation par le Grand Conseil de la loi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics, du 21 septembre 2017 (*Compensation des baisses de tarifs*) (LRTP – H 1 50), qui vise notamment à revenir au niveau de prestations prévalant avant décembre 2014 sur le réseau des TPG, le Conseil d'Etat a proposé un scénario de déploiement de mesures supplémentaires. Ces dernières seront mises progressivement en œuvre dans le courant de 2018.

Le présent budget inclut ainsi les différentes mesures d'amélioration de l'offre TPG suivantes, en vigueur depuis le 10 décembre 2017 :

- la principale concerne la mise en service de la nouvelle ligne 23 entre le parc relais P+R 47 et les Tours de Carouge qui sera progressivement dotée de bus électriques TOSA en remplacement des véhicules diesel

traditionnels. Dans le cadre de cette mesure, prévue dans le contrat de prestations 2015-2018, la ligne 22 dessert désormais la ZIPLO (zone industrielle de Plan-les-Ouates). Les nouveaux tracés des lignes 22 et 23 s'accompagnent également d'une réorganisation des lignes 28 et 53 dans le secteur de Vernier. Ainsi, la ligne 28 permet une nouvelle desserte entre le Lignon et les Esserts. Quant à ligne 53, elle est prolongée entre les arrêts Bouchet et Vernier-Parfumerie;

- la dernière étape du remaniement de l'offre du Mandement (lignes P, W, X) est, quant à elle, mise en place. La ligne W est prolongée jusqu'à l'Hôpital de la Tour, la ligne P se concentre uniquement entre Satigny-Gare et La Plaine via Russin et Dardagny, alors que la ligne X reste dorénavant sur la rive gauche;
- la ligne XA est créée entre Meyrin-village et la gare de Meyrin. Exploitée dans un premier temps en minibus diesel, les TPG testeront sur cette ligne une desserte locale en véhicule autonome dès que les autorisations fédérales nécessaires seront obtenues;
- l'horaire en vigueur en 2018, à l'instar des précédents, est construit en optimisant la desserte, afin de fournir une offre ciblée et économique par le biais de rocade (transfert de certaines capacités non utilisées pour les déployer sur des lignes saturées). Cet horaire est également simplifié puisqu'il n'y a dorénavant plus que quatre types d'horaires tout au long de l'année.

Les mesures spécifiquement liées à la mise en œuvre de la loi 12128 se concentrent essentiellement sur le réseau tramway dès la rentrée des vacances d'avril :

- amélioration des cadences en période de pré-pointe (6h30-7h) et en heures de pointe;
- renfort en journée;
- prolongement des lignes 12 et 18 entre Carouge-Rondeau et Bachet;
- renfort le samedi entre 12h et 13h.

Fin août 2018, deux nouvelles lignes transfrontalières verront le jour. La première entre Viry et Bernex et la deuxième entre Collonges-sous-Salève et Bachet-de-Pesay via La Croix-de-Rozon et le hameau de Landecy. Ces deux lignes sont inscrites dans la lettre d'intention, signée le 23 janvier 2018 entre les autorités suisses et françaises, portant sur la réduction tangible du trafic pendulaire motorisé de transit au niveau des passages frontière.

Les mesures liées à la mise en œuvre de la loi 12128 feront l'objet d'un rapport d'étape complémentaire, qui sera validé par le Conseil d'Etat en mars 2018.

L'offre 2018 sera en conséquence augmentée de 3,3% par rapport à 2017.

III. Budget de fonctionnement 2018 des TPG

Monétarisation du droit de sillon et d'usage

Afin de pouvoir comparer le budget 2018 avec le Plan financier pluriannuel (PFP), l'ancien droit d'usage non monétaire des lignes aériennes et au sol propriété de l'Etat (20 593 000 F) a été remplacé par le nouveau droit du sillon monétaire (13 759 000 F), conformément à la loi 11693.

A. Commentaires par rapport à l'année 2018 du plan financier

Les produits d'exploitation se montent à 436 289 000 F au budget 2018, soit une hausse de 20 830 000 F (+ 5,0%) par rapport au PFP corrigé du droit du sillon pour 2018. Cette hausse est essentiellement due aux contributions de l'Etat (+ 14,1 millions de francs), aux produits d'exploitation divers (+ 4,9 millions de francs destinés à la publicité, l'activation de main d'œuvre et le remboursement d'assurance), ainsi qu'aux revenus de transport (+ 2,2 millions de francs).

A 424 335 000 F, les charges d'exploitation sont en hausse de 23 860 000 F (+ 6,0%), hausse essentiellement due aux frais de personnel (+ 16,6 millions de francs) et à la sous-traitance de transport (+ 9,4 millions de francs).

Le résultat d'exploitation, prévu à + 14 985 000 F au PFP, est budgété à seulement + 11 954 000 F (soit - 3 031 000 F).

Les charges et les produits financiers (résultat financier) s'ajoutent au résultat d'exploitation pour donner le résultat de l'exercice. Le résultat financier est une charge budgétée à 12 863 000 F, soit moins que le PFP (- 2 375 000 F ou - 15,6%).

Le résultat budgété est une perte de 909 000 F, alors que le PFP prévoyait une perte plus modeste de 253 000 F.

Produits d'exploitation et produits financiers

Les produits d'exploitation sont constitués des revenus de transport, des contributions de l'Etat, de la Confédération, des communes et de tiers, ainsi que des produits d'exploitation divers.

Le total des revenus du transport est budgété à 152 492 000 F, un chiffre supérieur au PFP (+ 2 247 000 F ou + 1,5%). Ces revenus se décomposent en

revenus de transport Unireso (134 096 000 F), revenus de transport TPG (11 696 000 F) et autres produits du transport (6 700 000 F).

Les revenus en provenance d'Unireso Tout Genève sont meilleurs qu'estimés au PFP (+ 1 121 000 F, soit + 0,8%) grâce à la progression des billets et des abonnements annuels (+ 5,6%), qui font plus que compenser la diminution de revenus attendue des abonnements mensuels, des autres titres de transport et des rabais (rabais liés au service des prestations complémentaires (SPC), juniors et seniors sur les abonnements annuels de l'ordre de 25%).

Notons que ces revenus augmentent au budget malgré la baisse de la clef de répartition en défaveur des TPG (estimée à 92,23%, contre 93,45% au PFP, soit une baisse de plus d'un point). Cette augmentation du revenu TPG s'explique dès lors par le fait qu'Unireso anticipe des recettes pour 2018 plus élevées que celles prévues au PFP.

Les revenus de transport propres aux TPG (11 696 000 F) sont aussi supérieurs au PFP grâce aux titres combinés et régionaux et aux transports réservés (+ 1 441 000 F, soit + 14,1%).

Les autres produits de transport sont essentiellement constitués des revenus du contrôle des titres de transport qui sont revus à la baisse par rapport au PFP (- 315 000 F), tout en demeurant ambitieux par rapport au résultat réalisé de 2016 (+ 712 000 F).

Le PFP fixe le niveau des contributions de l'Etat aux TPG à 212 374 000 F (hors droit du sillon) pour 2018, soit une diminution de 3 000 000 F par rapport à 2017. Ces contributions se décomposent en indemnités de transport pour 180 194 000 F, en indemnités tarifaires pour pertes de recettes dues à l'introduction de la CTI (Communauté tarifaire intégrale) pour 31 806 000 F et en participation aux frais de gestion Unireso pour 374 000 F.

Le PFP fait porter la baisse de la contribution cantonale sur la partie indemnités de transport. Cependant, plusieurs décisions prises en 2016 et en 2017 sont venues modifier cette indemnité. En premier lieu, une mesure d'économie supplémentaire initiée par le Conseil d'Etat dont le plein effet se monte à - 3 693 031 F en 2018, suivie d'une augmentation de 4 000 000 F de l'indemnité (loi 11919), puis de 1 000 000 F (loi budgétaire 12176). Enfin, un supplément de 9 000 000 F est budgété afin d'augmenter l'offre, exprimée en places-kilomètres, au niveau de 2014 (loi 12128).

L'indemnité de transport au budget se monte finalement à 190 501 000 F, soit + 5,7% ou + 10 307 000 F par rapport au PFP 2018.

Les indemnités CTI qui reviennent aux TPG en 2018 s'élèvent à 35 642 555 F, soit + 3 836 942 F par rapport au PFP 2018 (+ 12%). En effet, la loi 12128, qui reprend en son article 3A, alinéa 1, le mécanisme de

compensation prévu dans la loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV), impose de verser un complément d'indemnités CTI aux TPG de 4 252 168 F. Cette hausse est toutefois tempérée par une révision à la baisse de la clé de répartition en défaveur des TPG (- 415 000 F).

Le droit du sillon demeure identique au PFP (13 759 000 F).

Au total, les 240 272 000 F de contributions de l'Etat sont supérieurs au PFP de + 14 139 000 F, soit + 6,3%.

Les contributions de la Confédération à 10 440 000 F (+ 240 000 F ou + 2,4%) sont légèrement plus élevées qu'au PFP en raison de la contribution aux lignes régionales (+ 300 000 F). En revanche, la rétrocession des droits sur le carburant a été revue à la baisse en raison d'une moindre consommation de diesel.

Les contributions des communes et des tiers sont au-dessous du PFP (11 815 000 F, soit - 662 000 F ou - 1,8%). Comme pour 2017, les 900 000 F de contributions nouvelles des communes de Versoix, Chavannes, Collex-Bossy, Chens-sur-Léman, Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance, Jussy et Meinier n'avaient pas été prévues au PFP. Mais ces contributions supplémentaires ne suffisent pas à compenser la baisse des revenus du GLCT perçus en euro. Le taux de change retenu pour le budget 2018, qui est de 1,10 franc pour 1 euro contre 1,24 au PFP, engendre une perte de change de 1 200 000 F. Notons ici que cette perte est cependant compensée dans les charges d'exploitation par un gain de change sur la sous-traitance des lignes commandées par le GLCT (voir ci-après). Ce budget de contributions prend aussi en compte l'adjudication en faveur des TPG des lots remis en appel d'offre par le GLCT en 2016, pour une durée de 7 ans.

Pour rappel, le PFP prévoyait une forte augmentation de la contribution du GLCT (+ 4 millions de francs par rapport à 2015), afin d'assurer l'équilibre financier de ces lignes dans les comptes des TPG. Ces derniers ont depuis fait une révision des recettes et du coût de la sous-traitance, ce qui a permis d'établir une offre au GLCT à un prix inférieur à celui initialement prévu au PFP, tout en garantissant l'équilibre financier des lignes concernées.

A 21 271 000 F, et comme en 2017, les produits d'exploitation divers sont supérieurs au PFP (+ 4 867 000 F, soit + 29,7%), notamment grâce aux ventes de TP Publicité SA (+ 3 000 000 F, soit + 29,9%) dans le canton de Vaud. La main d'œuvre activée en investissement, principalement pour le dépôt TPG en construction En Chardon, est aussi supérieure au PFP (+ 400 000 F).

Charges d'exploitation et financières

Comme en 2016 et 2017, le dépassement de charges par nature le plus important par rapport au PFP se situe dans les frais de personnel : + 16 566 000 F, soit + 7,2%, pour arriver à un budget de 246 155 000 F.

Le budget prévoit un effectif de 1 933 ETP contre 1 743 au PFP, soit un écart de + 190 ETP. 60% de ces emplois supplémentaires sont des postes de conducteur (+ 127 ETP), une augmentation due notamment au protocole d'accord avec les syndicats et au taux d'absentéisme.

Le coût moyen budgété par ETP pour 2018 est de 127 000 F par an, contre 132 000 F au PFP.

A 31 570 000 F, les frais de véhicules sont légèrement au-dessus du PFP (182 000 F, soit 0,6%). L'économie sur le carburant (1,30 F/litre contre 1,70 F/litre au PFP) a été partiellement compensée par les coûts de maintenance plus élevés qu'au PFP.

Les frais de bâtiments et installations fixes sont budgétés à 20 762 000 F, proches du PFP (+ 126 000 F).

Les charges de sous-traitance, troisième poste de charges par importance après les frais de personnel et la dotation aux amortissements, présente le plus important écart relatif avec le PFP à 50 791 000 F (soit + 9 416 000 F ou + 22,8%). Une offre plus importante sur certaines lignes déjà sous-traitées, la mise en sous-traitance d'autres lignes (U, P et L) et de services réservés ont augmenté la sous-traitance de + 8 200 000 F (+ 27%). D'autre part, les lignes adjudgées aux TPG par le GLCT et dont les subventions figurent dans les contributions de tiers sont également sous-traitées (+1 200 000 F). Conformément à la loi sur les Transports publics genevois (LTPG – H 1 55), les plafonds de sous-traitance des lignes sont respectés (de manière générale 10% des charges et, plus spécifiquement, 4% pour la sous-traitance hors lignes frontalières et provisoires).

A 27 232 000 F, les charges d'exploitation diverses dépassent le PFP de 421 000 F (+ 1,6%). La plupart des rubriques de charges diverses sont stables ou en diminution à l'exception des frais de ventes de TP Pub (+ 2 200 000 F, soit + 45%), à mettre en correspondance avec les 3 millions de francs d'augmentation du chiffre d'affaires de TP publicité.

La dotation aux amortissements budgétée à 45 149 000 F est inférieure au PFP (- 2 266 000 F, soit - 4,8%) en raison de l'allongement de la durée de vie des tramways Duewag (+ 7 ans).

Enfin, dernière rubrique des charges d'exploitation, les pertes sur constats et débiteurs sont moins élevées (à 2 677 000 F, soit - 583 000 F par rapport aux

3 260 000 F inscrits au PFP) en raison notamment d'un meilleur recouvrement des constats.

Résultat financier

Le résultat financier, soit une charge nette de 12 863 000 F, est bien en dessous du PFP (- 2 375 000 F ou - 15,6%). Ce résultat favorable est dû principalement aux taux d'intérêts actuels plus bas que ceux pris en compte lors de l'établissement du PFP (au total, 2,2 millions de francs d'économies dues aux intérêts sur emprunt et à la rémunération du capital de dotation)

B. Commentaires du budget 2018 par rapport au budget 2017

A 436 289 000 F, les produits d'exploitation budgétés pour 2018 sont en hausse de 20 976 000 F (soit + 5,1%) par rapport au budget 2017.

A 424 335 000 F, les charges d'exploitation budgétées pour 2018 sont en hausse de 15 975 000 F (soit + 3,9%) par rapport au budget 2017.

Les 11 954 000 F de gain d'exploitation budgétés pour 2018 sont en hausse de 5 001 000 F (+ 71,9%) par rapport au budget de l'année précédente.

A - 12 863 000 F, le résultat financier (qui est une charge) est inférieur au budget 2017 (une économie de 1 270 000 F, soit une charge en baisse de 9%).

Enfin, le résultat de l'exercice budgété pour 2018 est une perte de 909 000 F bien plus modeste que cell du budget 2017 (7 181 000 F).

Produits d'exploitation et financiers

Les revenus du transport (152,5 millions de francs) sont en augmentation de 3,7% par rapport au budget 2017 (+ 5,4 millions de francs).

Les revenus des billets et des abonnements mensuels compensent largement la baisse des abonnements mensuels et sont à l'origine des 4,4 millions de francs de hausse des revenus de transport Unireso (soit + 3,4% à 134,1 millions de francs). A noter que ces revenus restent inférieurs de 2,2 millions de francs à 2014 (avant la baisse tarifaire) malgré une fréquentation en hausse des voyages – km de 11% et des voyages de 8%, rien qu'entre 2014 et 2016.

Les revenus de transport TPG budgétés pour 2018 à 11 696 000 F sont nettement supérieurs à 2017 (+ 940 000 F, soit + 8,7%), essentiellement grâce aux titres régionaux.

Les contributions de l'Etat de Genève augmentent de 13 153 000 F (soit + 5,8%) entre 2017 et 2018 essentiellement en raison de l'application de la loi 12128 mentionnée plus haut pour s'établir à 240 272 000 F.

Les contributions de la Confédération sont légèrement inférieures au budget 2017 (de - 0,3 million de francs ou - 2,6% à 10 440 000 F) à cause de la diminution de la rétrocession des droits sur le carburant (baisse de kilométrage des véhicules diesel due à l'arrêt de la ligne 4 et à l'électrification de la ligne 23).

Les contributions des communes et des tiers progressent de 20,2% à 11 815 000 F (+ 1 987 000 F) en raison des contributions supplémentaires du GLCT pour les lignes transfrontalières. Les TPG ont remporté l'appel d'offres pour les lignes M et N et l'augmentation de fréquence de la ligne D en décembre 2016 (effet dès avril 2017), trop tard pour être intégrées au budget 2017. Les contributions des communes demeurent inchangées.

A 21,3 millions de francs, les produits d'exploitation divers sont en légère hausse (+ 0,6 million de francs, + 3,3%).

Charges d'exploitation et financières

Les frais de personnel sont en hausse de 3,9% (+ 9 316 000 F) à 246 155 000 F, une croissance principalement liée à l'augmentation des effectifs dans tous les domaines d'activité. Les ETP passent de 1 872 au budget 2017 à 1 933 au budget 2018, soit une hausse de + 61 ETP, dont 32 ETP pour le personnel de conduite qui sera porté à 1 162 ETP.

Les frais de véhicules baissent de 1 587 000 F (- 4,8%) à 31,6 millions de francs en raison de la diminution du prix de diesel (1,30 F/litre contre 1,35 F/litre) et de l'énergie électrique de traction (-1,5 centime/KWh). Les frais de maintenance demeurent stables.

Les frais de bâtiments et d'installations fixes sont en hausse de 2,8% (+ 560 000 F) à 20 762 000 F principalement en raison de l'entretien des bâtiments et des équipements aux arrêts.

Les charges de sous-traitance sont en forte hausse (+ 17,3%, soit + 7 488 000 F) à 50,8 millions de francs. Sur territoire suisse, l'augmentation de l'offre sur les lignes 28, 53 et W ainsi que la mise en sous-traitance des lignes P, L, 49 et 63 conduisent à une augmentation de 4 millions de francs. Le solde de l'augmentation, 3,5 millions de francs, vient des lignes transfrontalières adjudgées fin 2016 par le GLCT. Les taux de sous-traitance respectent les seuils légaux.

Les charges d'exploitation diverses augmentent de 1 million de francs (+ 3,8%) à 27 232 000 F, essentiellement en raison des frais de communication et marketing et des frais de sécurité.

A 45 149 000 F, les dotations aux amortissements sont en légère baisse par rapport au budget 2017 (- 0,5 million de francs, soit - 1,1%). Les nouveaux

amortissements suite à la mise en service des tramways Stadler (+ 1,2 million de francs) et des bus Tosa (+ 0,5 million de francs) sont compensés, entre autre, par l'allongement de la durée d'utilisation des tramways Dueweg et des trolleybus S37/S38 (- 1,9 million de francs).

Les pertes sur constat sont en baisse de près de 10% à 2 677 000 F en raison de l'amélioration du recouvrement des constats.

Les charges financières sont également en baisse par rapport au budget 2017 de 1,3 million de francs (- 9%) à 12 863 000 F, principalement en raison de l'activation de la totalité des intérêts de l'emprunt obligataire dans les travaux en cours du dépôt d'En Chardon.

IV. Indicateurs financiers

Le ratio de contributions cantonales, exprimant les indemnités de l'Etat par rapport à l'ensemble des produits est budgété à 53,4%. Ce ratio se situe au-dessus du plafond fixé à 52,7% au PFP pour 2018, mais reste dans la limite de tolérance de 5%, ce qui signifie que l'objectif est respecté.

Le taux de couverture globale montrant les revenus liés aux transports plus les produits financiers par rapport aux charges d'exploitation et financières est budgété à 49,7%. Ce ratio se situe au-dessus du plancher fixé à 49,5% dans le PFP, ce qui satisfait la cible de couverture minimum.

Enfin, le coût de l'offre est budgété à 0,130 F/PK et se situe au-dessus du plafond de 0,128 F/PK fixé dans le rapport d'étape de décembre 2017, validé par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2017, mais reste cependant dans la marge de tolérance des 5%.

V. Budget d'investissement 2018 des TPG

Les engagements en matière d'investissements prévus au CP sur les quatre années (117 743 000 F) auxquels s'est ajoutée l'acquisition de bus TOSA (14 465 000 F) se montent à 132 208 000 F

A fin 2018, les 131 940 360 F d'engagements budgétés depuis 2015 tombent très près du plan financier (moins de 300 000 F d'écart).

VI. Conclusion

Le budget 2018 annonce une perte de 0,9 million de francs proche de celle prévue au PFP de 0,3 million de francs.

Le PFP prévoyait une baisse de l'offre moyennant de fortes contraintes sur les dépenses (dont une diminution de 34 ETP rien que pour 2018). Le protocole

d'accord avec les syndicats, passé fin 2014 (soit après l'élaboration de l'actuel PFP), n'a pas permis la réalisation du plan.

Cependant et grâce à la récente loi 12128, l'offre des TPG connaîtra, pour la première fois depuis 2015, une augmentation sensible en 2018.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

Annexe :

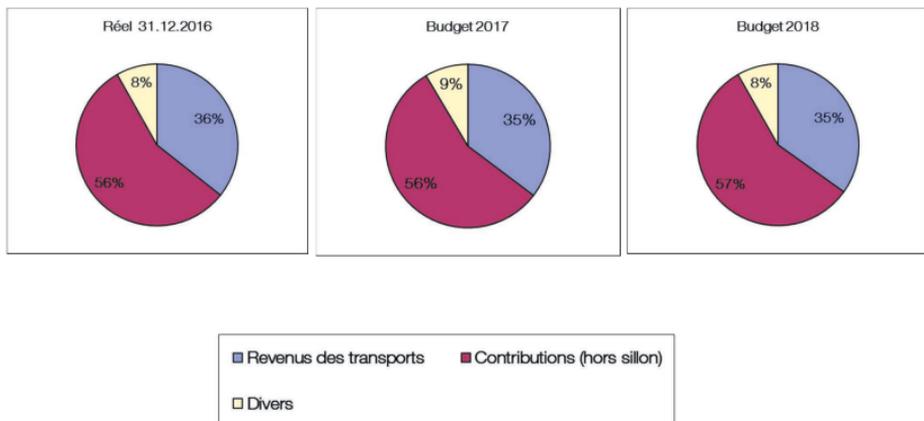
Budget 2018 des TPG approuvé par le Conseil d'administration des TPG

BUDGET 2018

COMPTE DE RESULTAT - BUDGET 2018

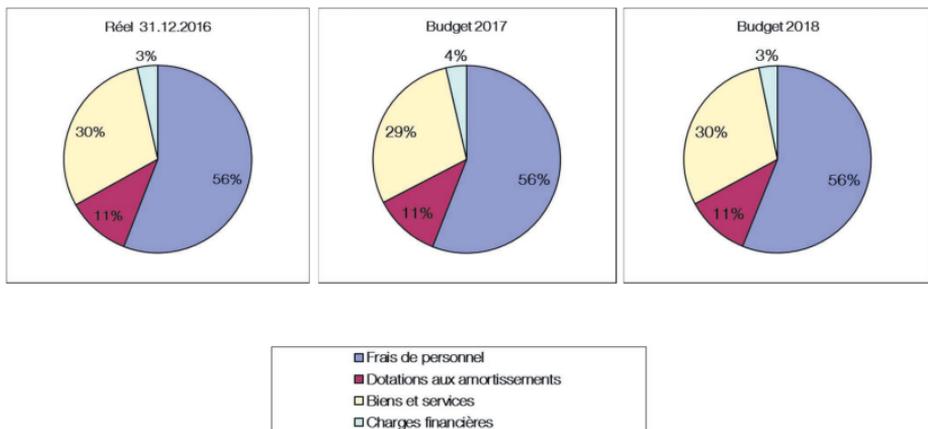
En kCHF	Réel 31.12.2016	Budget 2017	PFP 2018	Budget 2018	Variations		
					Budget 2018 vs Réel 2016	Budget 2018 vs Budget 2017	Budget 2018 vs PFP 2018
Revenus de transport	145'300	147'050	150'246	152'492	4.9%	3.7%	1.5%
dont revenus de transport UNIRESO	128'298	129'704	132'976	134'096	4.5%	3.4%	0.8%
Contribution de l'Etat de Genève	223'754	227'119	226'133	240'272	7.4%	5.8%	6.3%
dont droit du sillon	13'759	13'759	13'759	13'759	0.0%	0.0%	0.0%
Contribution de la Confédération	10'708	10'714	10'200	10'440	-2.5%	-2.6%	2.4%
Contribution des communes et des tiers	8'372	9'828	12'477	11'815	41.1%	20.2%	-5.3%
Produits d'exploitation divers	17'394	20'601	16'404	21'271	22.3%	3.3%	29.7%
Total Produits d'Exploitation	405'527	415'312	415'459	436'289	7.6%	5.1%	5.0%
Frais de personnel	232'138	236'839	229'589	246'155	6.0%	3.9%	7.2%
Frais de véhicules	32'382	33'157	31'388	31'570	-2.5%	-4.8%	0.6%
Frais de bâtiments et installations fixes	20'216	20'202	20'636	20'762	2.7%	2.8%	0.6%
dont droit du sillon	13'773	13'773	13'759	13'860	0.6%	0.6%	0.7%
Sous-traitance de transport	44'551	43'303	41'375	50'791	14.0%	17.3%	22.8%
Charges d'exploitation diverses	25'721	26'230	26'811	27'232	5.9%	3.8%	1.6%
Dotations aux amortissements	42'658	45'658	47'415	45'149	5.8%	-1.1%	-4.8%
Pertes sur constats et débiteurs	3'046	2'970	3'260	2'677	-12.1%	-9.9%	-17.9%
Total Charges d'Exploitation	400'712	408'360	400'475	424'335	5.9%	3.9%	6.0%
Résultat Exploitation	4'815	6'953	14'985	11'954	148.3%	71.9%	-20.2%
Produits financiers	1'880	1'007	632	946	-49.7%	-6.1%	49.7%
Charges financières	14'594	15'140	15'870	13'809	-5.4%	-8.8%	-13.0%
Résultat financier	-12'714	-14'133	-15'238	-12'863	1.2%	-9.0%	-15.6%
Quote part des sociétés associées	282						
Résultat de l'Exercice	-7'617	-7'181	-253	-909	-88.1%	-87.3%	259.3%

REPARTITION DES PRODUITS EN %



Divers: y compris contributions pour sillon.

REPARTITION DES CHARGES EN %



Biens et services: y compris droit du sillon.

DETAIL DES PRODUITS

PRODUITS DU TRANSPORT COMPTABILISES EVOLUTION 2014 - 2018

En kCHF	Réel	Réel	Réel	Budget 2017	PFP 2018	Budget 2018	Variations		
	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016				Budget 2016 vs Réel 2016	Budget 2018 vs Budget 2017	Budget 2018 vs PFP 2018
Billets dont cartes journalières	44'851 9'239	41'851 8'211	44'817 8'137	46'248 8'297	45'424 10'268	48'088 8'428	7.3% 3.6%	4.0% 1.6%	5.9% -17.9%
Abonnements annuels	45'136	43'924	43'641	44'273	45'807	47'927	9.8%	8.3%	4.6%
Abonnements mensuels	40'475	32'760	30'571	30'500	31'486	29'251	-4.3%	-4.1%	-7.1%
Abonnements hebdomadaires	331	314	291	294	327	377	29.6%	28.2%	15.3%
Autres titres de transport	12'788	12'870	13'378	12'763	13'381	12'961	-3.1%	1.6%	-3.1%
Rabais et Bonus	-7'309	-5'305	-4'400	-4'375	-3'449	-4'509	2.5%	3.1%	30.7%
Total revenus de Transports Unireso	136'271	126'413	128'298	129'704	132'976	134'096	4.5%	3.4%	0.8%
Revenus de Transports TPG	11'517	10'418	11'014	10'756	10'255	11'696	6.2%	8.7%	14.1%
Autres produits du transport (CTT, ...)	5'893	5'754	5'988	6'590	7'015	6'700	11.9%	1.7%	-4.5%
Total Revenus de Transports	153'681	142'586	145'300	147'950	150'246	152'492	4.9%	3.7%	1.5%

DETAIL DES CHARGES

stpg transports publics genevois

7

DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

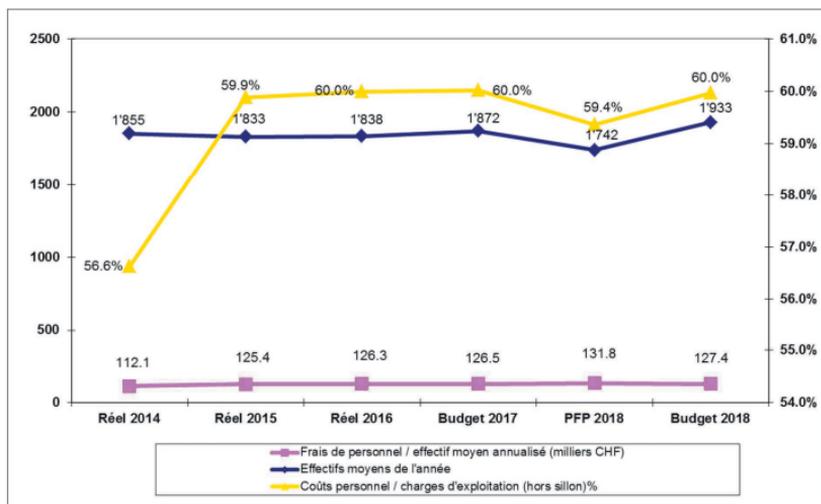
En kCHF	Réel	Réel	Réel	Budget 2017	PFP 2018	Budget 2018	Variations		
	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016				Budget 2018 vs Réel 2016	Budget 2018 vs Budget 2017	Budget 2018 vs PFP 2018
Frais de Personnel	207'933	229'877	232'138	236'839	229'589	246'155	6.0%	3.9%	7.2%
Frais de Véhicules	34'025	33'712	32'382	33'157	31'388	31'670	-2.5%	-4.8%	0.6%
Frais de Bâtiments & Installations Fixes (dont droit de sillonn)	8'431 0	20'999 14'044	20'216 13'773	20'202 13'773	20'636 13'759	20'762 13'860	2.7% 0.6%	2.8% 0.6%	0.6% 0.7%
Sous-Traitance de Transport	43'707	44'966	44'551	43'303	41'375	50'791	14.0%	17.3%	22.8%
Sous-traitance de transport	30'901	33'238	32'627	32'045	27'927	36'117	10.7%	12.7%	29.3%
Sous-traitance GLCT	12'806	11'728	11'925	11'258	13'448	14'674	23.1%	30.3%	9.1%
Charges d'Exploitation Diverses	29'330	21'713	25'721	26'230	26'811	27'232	5.9%	3.8%	1.6%
Assurances & Franchises	2'228	2'449	2'417	2'333	2'316	2'184	-9.6%	-6.4%	-5.7%
Etudes & Mandats	1'934	2'165	1'803	1'920	1'915	1'759	-2.4%	-8.4%	-8.1%
Commissions et Frais de Ventes	4'216	3'620	4'283	7'010	4'912	7'151	67.0%	2.0%	45.8%
Communication & Marketing	2'553	2'052	2'980	2'583	3'218	3'240	8.7%	25.4%	0.7%
Entretien, maintenance, locations	5'156	5'258	5'199	5'718	6'142	5'483	5.5%	-4.1%	-10.7%
Frais Administratifs	3'574	2'745	3'079	3'132	3'549	3'236	5.1%	3.3%	-8.8%
Conisations impôts et taxes	2'445	943	3'308	517	350	369	-88.8%	-28.6%	5.4%
Autres Charges	7'223	2'480	2'653	3'017	4'409	3'809	43.6%	26.3%	-13.6%
Dotations aux amortissements	41'255	44'054	42'658	45'658	47'415	45'149	5.8%	-1.1%	-4.8%
Pertes sur constats et débiteurs	2'502	2'602	3'046	2'970	3'260	2'677	-12.1%	-9.9%	-17.9%
Total charges d'exploitation	367'183	397'923	408'712	408'368	400'475	424'335	5.9%	3.9%	6.0%

Données consolidées, 2014 retraité

stpg transports publics genevois

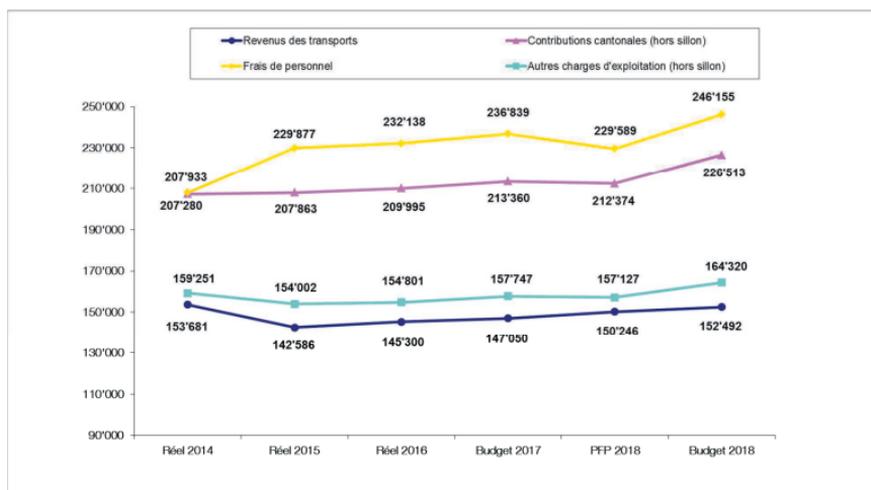
8

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL 2014 - 2018



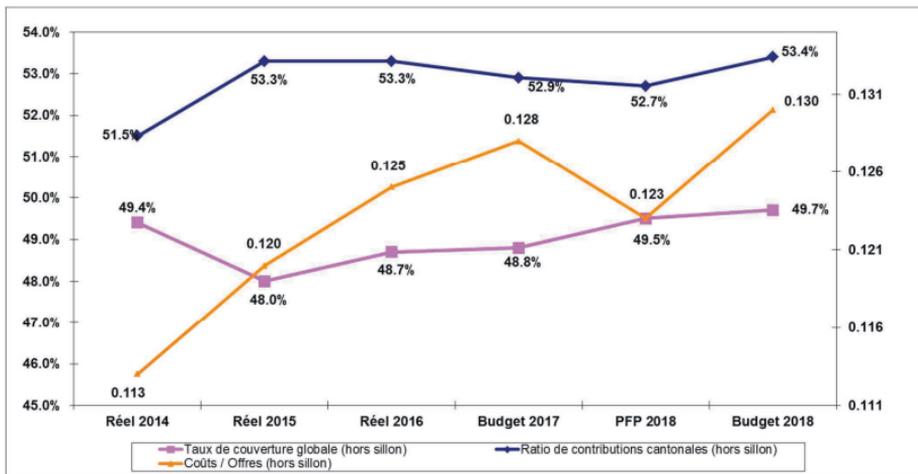
Données consolidées. 2014 retraité

EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES 2014 - 2018



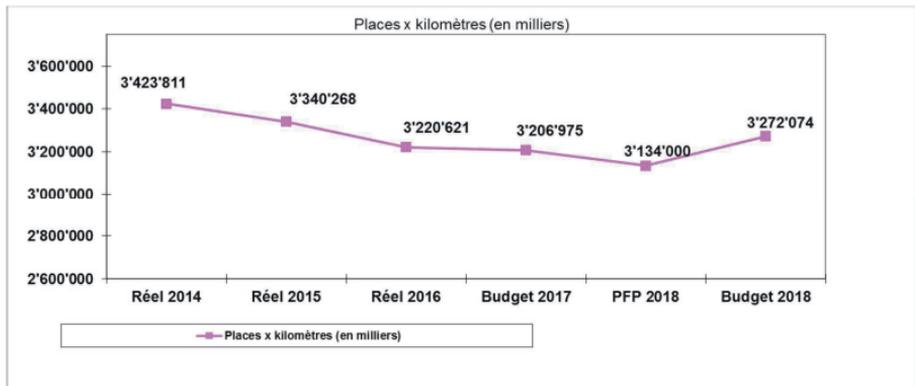
Hors subventions pour droit de sillon/coût de sillon. Données consolidées. 2014 retraité.

INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS



Données consolidées.

EVOLUTION DES PLACES X KM 2014 -2018



Places kilomètres totales, y compris France

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

En CHF

Catégories IPSAS	PFP 2015-2018 (yc. TOSA)	Budget 2015-2018	Ecart à fin 2018
Bâtiments	26'585'000	26'096'077	-488'923
Installations Fixes	6'750'000	6'836'380	86'380
Terrains, Bâtiments & Installations Fixes	33'335'000	32'932'457	-402'543
Bureautique & Mobilier	230'000	482'027	252'027
Instal. & Matériel Informatique & Télécommunications	12'977'000	15'590'228	2'613'228
Outilsages, Machines & Installations Autres	5'222'000	3'560'126	-1'661'874
Equipements, Machines & Autres Immobilisations	18'429'000	19'632'381	1'203'381
Autobus	14'465'000	15'825'812	1'360'812
Tramways	0	510'000	510'000
Trolleybus	13'000'000	12'856'125	-143'875
Equipements Embarqués	28'500'000	30'090'693	1'590'693
Véhicules de Service	4'735'000	3'719'443	-1'015'557
Véhicules & leurs équipements	60'700'000	63'002'073	2'302'073
Systèmes d'Informations & Télécommunications	19'744'000	16'373'449	-3'370'551
Immobilisations Incorporables	19'744'000	16'373'449	-3'370'551
TOTAL investissements PFP	132'208'000	131'940'360	-267'640

Détail de la consolidation Budget 2018

En kCHF	Budget brut 2018 des entités(*)		Impact des Inter-compagnies		Budget 2018
	TPG (Suisse)	TP Publicité SA	Débit	Crédit	TPG Consolidé
REVENUS DE TRANSPORTS	152'492	0	0	0	152'492
CONTRIBUTIONS DE L'ETAT DE GENEVE	240'272	0	0	0	240'272
CONTRIBUTIONS DE LA CONFEDERATION	10'440	0	0	0	10'440
CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET TIERS	11'815	0	0	0	11'815
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	14'371	12'700	5'800	0	21'271
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	429'389	12'700	5'800	0	436'289
FRAIS DE PERSONNEL	244'157	1'998	0	0	246'155
FRAIS DE VEHICULES	31'544	25	0	0	31'570
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	20'709	93	0	40	20'762
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	50'791	0	0	0	50'791
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	22'795	10'198	0	5'760	27'232
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	45'018	130	0	0	45'149
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	2'627	50	0	0	2'677
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	417'641	12'494	0	5'800	424'335
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	11'748	206	5'800	-5'800	11'954
RESULTAT FINANCIER	-12'865	2	0	0	-12'863
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1'117	208	5'800	-5'800	-999